



MAIRIE
DE
Cosnac

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 30 janvier 2021

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 09 h 30

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Gérard Soler	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Karine Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Michel Falzon	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Corinne Ferland	<input type="checkbox"/>	Karine Martin	<input type="checkbox"/>
Guillaume Péliissier	<input type="checkbox"/>	Serge Arnaud	<input type="checkbox"/>
Colette Coste	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
André Laffaire	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ginette Valeille	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Philippe Martin	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alain Marque	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Serge Arnaud	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Marc Denysiak	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christine Dumont	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre Bouché	<input type="checkbox"/>	Gérard Soler	<input type="checkbox"/>
Isabelle Toullieu	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandrine Corblin	<input type="checkbox"/>	Sandra Luciathe	<input type="checkbox"/>
Christine Valade	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Ingrid Chazoule	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Sandra Luciathe	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Julien Pestourie	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Amandine Boucharel	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Florian Mestre	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Aurélien Bastien	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>

19 présents 4 pouvoirs
23 voix exprimées sur 23

Secrétaire de séance : Karine Martin

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20 novembre 2020

M. Martin précise qu'il avait demandé de mettre en annexe le calcul de la taxe d'aménagement. Ce qui est vrai mais il est difficile d'avoir une seule et unique base de calcul. M. le Maire recommande aux élus interpellés sur un tel sujet de conseiller la prise d'un rendez-vous avec les services concernés pour avoir des réponses précises et personnelles.

Voté à l'unanimité.

Décisions du Maire depuis le 20 novembre 2020

- Avenant au contrat de maintenance avec la société EUROFEU suite à une tarification complémentaire des prestations de maintenance
- Contrats de location et de régie publicitaire de véhicule électrique de type Kangoo pour une durée de 4 ans et un montant annuel de 700 € (pour le pack « batterie »)
- Contrat de dégraissage du réseau de buées grasses de la cantine scolaire : Société TECHNET pour une durée de 3 ans et un montant annuel de 1094 € HT
- Avenant au contrat de maintenance des outils informatiques de la commune pour 32 tickets et un montant de 1280 € HT
- Contrat d'assurance ANATEEP 2021 – Transport d'enfants pour un montant de 207 € pour l'année 2021
- Contrat de maintenance de logiciel hébergé par SISTEC pour un montant annuel de 439,15 € HT pour la gestion du cimetière

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1- Mise à jour du tableau des effectifs

Il s'agit de la mise à jour du tableau des effectifs suite à la création d'un poste pour un agent en animation. Ce poste à temps complet (soit 35 heures hebdomadaires) est créé à partir du 1^{er} avril.2021.

Voté à l'unanimité

2- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité au service animation

Pour faire suite à la délibération précédente, il s'agit d'envisager un accroissement temporaire d'activité pour prévoir de garder l'agent ci-dessus entre la fin de son contrat aidé et son recrutement sur le poste cité précédemment.

Voté à l'unanimité

3- Création d'un emploi aidé

Il est proposé de reprendre un contrat aidé, déjà existant, mais en lui augmentant son nombre d'heures (de 20h à 26h) ceci dans le but d'harmoniser le nombre d'heures de chaque agent de ce service et de bénéficier de l'aide de l'Etat (l'aide qui était sur les 20 premières heures et maintenant sur les 26 premières)

Voté à l'unanimité

4- Recrutement d'emplois saisonniers en animation

C'est une délibération habituelle afin de prévoir les recrutements d'agents saisonniers pour le centre de loisirs pendant les vacances de février et Pâques 2021. Il est prévu 6 postes à 35h hebdomadaires. Ce chiffre est au maximum, il sera adapté en fonction des effectifs enfants inscrits.

Voté à l'unanimité

5- Avenant à la convention d'utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze signée en 2014

La commune avait, à nouveau délibéré en 2014, pour adhérer au service de remplacement proposé par le CDG de la Corrèze. Ce service permet de faire appel à eux lorsque la commune recherche du personnel pour des remplacements ponctuels. Ils disposent de remplaçants dans différentes professions. Le CDG est donc l'employeur de l'agent remplaçant qu'il rémunère directement mais la commune rembourse ensuite le CDG avec une majoration de 6%.

Le CDG pensait que la convention de 2014 pouvait s'appliquer au moins jusqu'à la fin de l'année 2020 puisque tout a été retardé en 2020 (cause Covid). La commune de Cosnac avait délibéré en octobre 2020. Le problème est que la convention de 2014 faisait état d'une date butoir au 30 juin 2020. De ce fait, afin de pouvoir payer les factures de remboursement au CDG pour la période du 1er juillet jusqu'à la date de notre nouvelle délibération, il convient de passer un avenant à la convention de 2014.

Voté à l'unanimité

6- Renouvellement de la convention de mise en place d'un service commun ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive

Il s'agit de renouveler la convention avec l'Agglo notamment pour l'instruction des dossiers d'urbanisme. Cette tâche était auparavant accomplie par les services de l'Etat (DDT) qui s'est désengagé sur ce point en 2015. Il a donc fallu trouver une solution pour les communes. L'agglo a donc proposé la création d'un service commun dans le cadre de la mutualisation des services pour proposer aux communes qui le souhaitent de conventionner. Chaque commune est facturée par l'agglo en fin d'année sur l'ensemble des actes déposés à l'instruction. Jusqu'à maintenant l'agglo a pu participer à hauteur de 50% des frais de chaque commune mais la possibilité de participation de l'agglo est rediscutée chaque année en fonction de ses contraintes financières. Il n'y a donc pas d'engagement de participation sur la durée de la convention.

M. le Maire précise que certaines communes ont fait le choix de créer leur propre service d'urbanisme et de ce fait ne passe pas par l'agglo qui ne leur verse donc aucune participation financière.

Mme Ferland, excusée pour ce conseil municipal, a demandé que l'on fasse remonter à ses membres qu'elle ne remet pas en cause la convention mais émet un doute sur le maintien de l'aide financière de l'agglo sur les années à venir.

22 votes pour, 1 abstention (Mme Ferland Corinne)

Suite à ce vote M. Laffaire engage une discussion sur ce sujet et M. le Maire précise, concernant ce point, qu'il s'agit de la même convention que celle de 2015 et 2018.

M. Marque demande le nombre de personnel nécessaire si création d'un service urbanisme sur Cosnac (un seul agent coûterait plus cher en salaire que de passer par cette convention avec ou sans aide financière de l'agglo).

M. le Maire donne des précisions sur le nombre et le type de dossiers étudiés en 2020 pour répondre à Mme Toullieu.

FINANCES

7- Participation scolaire aux frais de fonctionnement des écoles de MALEMORT pour l'année 2019-2020

M. le Maire fait part du courrier de Malemort concernant la participation aux frais de scolarisation des enfants de Cosnac dans les écoles maternelles et primaires de Malemort pour l'année 2019-2020. Le montant à verser est de 2386,58€ pour 2 enfants en classe élémentaire et 2 enfants en classe maternelle. Le coût est proratisé en fonction du nombre de mois passés par l'enfant dans l'établissement scolaire.

M. le Maire précise aux membres de la commission de veiller aux futures demandes provenant de la commune de Turenne car cette commune souhaite développer sa population aux abords de notre commune.

Voté à l'unanimité

8- Non révision des loyers communaux

La commune ne loue plus qu'un seul appartement à un particulier. Vu les taux de revalorisation des loyers qui sont très bas, la commune n'a pas appliqué d'augmentation depuis le 1er janvier 2015. La décision a été prise de ne pas appliquer d'augmentation mais cette année, M. le Trésorier a exigé une délibération en ce sens.

Mmes Toullieu et Coste demandent des précisions pour le local de la Poste car le montant du loyer ne figure pas dans le tableau. Cet espace ne fait pas parti de cette délibération car un bail particulier lie la Poste à la commune et dans ce bail, il est noté une augmentation du loyer tous les ans en mai.

Voté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Levée de la séance à 10h37

Le Maire,
Conseiller Départemental



Gérard SOLER